



République Française
Département de la Moselle
MAIRIE DE BERLING
2, place de l'église
57370 BERLING
☎ : 03.87.08.02.34
mairie@berling.fr

FLASH INFO

07 MAI 2024

Nuisances sonores, troubles de voisinage



Pour rappel, afin de respecter le calme dans notre village, de ne pas déranger les voisins par des bruits de travaux avec des machines thermiques, tondeuses et autres, veuillez observer les horaires autorisés prévus par l'arrêté municipal 2022-10 :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Tolérance possible après entente avec le voisinage.

- Les dimanches et jours fériés : interdit

Feux

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la loi.
Certaines dérogations sont autorisées.
Bulletin municipal 2022 p50, 51



Déjections canines



Pour rappel, les amis des chiens sont invités à se munir d'un sac lors de leurs balades afin de ramasser les déjections laissées par leur compagnon et ainsi préserver la propreté de nos trottoirs, des habitations et des espaces verts dans notre village.

Élections européennes 9 juin

L'organisation des élections nécessite trois assesseurs par bureau de vote pour chaque plage horaire. Ces postes ne sont pas réservés qu'aux conseillers municipaux, c'est un acte volontaire ouvert à tous.

Nous proposons les tours de garde suivant : 8h-11h, 11h-13h, 13h-16h, 16h-18h suivi du dépouillement.

Veuillez proposer votre volontariat pour le 27 mai au plus tard.

Merci beaucoup à vous,



Vote du budget



Le 25 avril la majorité du Conseil Municipal n'a pas approuvé le compte de gestion 2023 établi par le Receveur municipal ni le budget primitif 2024.

Nous avons un confort budgétaire de 87.961,61€ en investissement.

Pour que la commune ne soit pas bloquée une dissolution du Conseil Municipal devrait se faire au plus vite.

Bulletin municipal

Encore désolé pour le retard du bulletin municipal, mais nous essayons de rattraper le temps perdu suite à toutes les formes de blocage subi et dont nous devons répondre.



Collectes des déchets



Suite à notre demande, avec quelques autres communes, nous vous remettons un calendrier plus détaillé pour les collectes des déchets.

Le Maire

Élections européennes 9 juin

L'organisation des élections nécessite trois assesseurs par bureau de vote pour chaque plage horaire. Ces postes ne sont pas réservés qu'aux conseillers municipaux, c'est un acte volontaire ouvert à tous.

Nous proposons les tours de garde suivant : 8h-11h, 11h-13h, 13h-16h, 16h-18h suivi du dépouillement.

Veuillez proposer votre volontariat pour le 27 mai au plus tard.

Merci beaucoup à vous,



République Française
Département de la Moselle
MAIRIE DE BERLING
2, place de l'église
57370 BERLING
☎ : 03.87.08.02.34
mairie@berling.fr

FLASH INFO **07 MAI 2024**

Vote du budget



Le 25 avril la majorité du Conseil Municipal n'a pas approuvé le compte de gestion 2023 établi par le Receveur municipal ni le budget primitif 2024.

Nous avons un confort budgétaire de 87.961,61€ en investissement.

Pour que la commune ne soit pas bloquée une dissolution du Conseil Municipal devrait se faire au plus vite.

Bulletin municipal

Encore désolé pour le retard du bulletin municipal, mais nous essayons de rattraper le temps perdu suite à toutes les formes de blocage subi et dont nous devons répondre.



Collectes des déchets



Suite à notre demande, avec quelques autres communes, nous vous remettons un calendrier plus détaillé pour les collectes des déchets.

Le Maire

Nuisances sonores, troubles de voisinage



Pour rappel, afin de respecter le calme dans notre village, de ne pas déranger les voisins par des bruits de travaux avec des machines thermiques, tondeuses et autres, veuillez observer les horaires autorisés prévus par l'arrêté municipal 2022-10 :

-les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 20h

-Les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Tolérance possible après entente avec le voisinage.

-Les dimanches et jours fériés : interdit

Feux

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la loi.

Certaines dérogations sont autorisées.

Bulletin municipal 2022 p50, 51



Déjections canines



Pour rappel, les amis des chiens sont invités à se munir d'un sac lors de leurs balades afin de ramasser les déjections laissées par leur compagnon et ainsi préserver la propreté de nos trottoirs, des habitations et des espaces verts dans notre village.